

Des parlements sensibles au genre : faire progresser l'égalité des sexes pour mettre fin à la pauvreté

Événement parlementaire organisé par l'Union interparlementaire et ONU Femmes
à l'occasion de la 68^e session de la Commission de la condition de la femme

12 mars 2024, salle du Conseil économique et social, Siège des Nations Unies, New York

NOTE D'ORIENTATION ET PROGRAMME

Introduction

La pauvreté reste un défi permanent qui touche des millions de personnes dans le monde et perpétue les cycles d'inégalité de génération en génération, les femmes et les filles étant touchées de manière disproportionnée. Comme le montrent les statistiques mondiales, une femme sur dix vit dans l'extrême pauvreté (10,3 %)¹. Si les tendances actuelles se poursuivent, on estime qu'en 2030, 8 % de la population féminine mondiale, soit 342,4 millions de femmes et de filles, vivront en dessous du seuil de pauvreté².

La persistance de normes discriminatoires et de stéréotypes sexistes néfastes qui touchent les femmes et les filles dans toute leur diversité et dans tous les domaines de la vie contribue à un cercle vicieux d'exclusion et de discrimination. Ainsi, les femmes et les filles se heurtent à des obstacles considérables en matière d'accès aux ressources, à l'éducation et aux opportunités économiques durables.

Parallèlement, les institutions, y compris les parlements nationaux, peuvent involontairement perpétuer les disparités entre les sexes si leurs processus de travail, leurs politiques et leurs décisions législatives ne sont pas intentionnellement conçus pour tenir compte de l'égalité des sexes et intégrer la dimension de genre. Les parlements doivent être des institutions sensibles au genre, composées à parts égales d'hommes et de femmes, fonctionner en tenant compte de la dimension de genre et être en mesure de détecter et de corriger les inégalités existantes dans le domaine du droit et de l'élaboration des politiques.

C'est dans cette optique que l'UIP et ONU Femmes organisent leur réunion parlementaire annuelle à l'occasion de la 68^e session de la Commission de la condition de la femme sur le thème *Des parlements sensibles au genre : faire progresser l'égalité des sexes pour mettre fin à la pauvreté*.

Contexte

L'importance de la lutte contre la pauvreté des femmes est reconnue depuis longtemps dans le cadre normatif international. Les femmes et la pauvreté est le premier domaine critique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) reconnaît que la pauvreté limite l'accès des femmes à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à la formation et aux possibilités d'emploi et d'autres besoins, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que l'éradication de la pauvreté est le plus grand défi mondial, indispensable à la réalisation du développement durable.

La manière dont les femmes vivent la pauvreté est façonnée, entre autres, par des lois discriminatoires, le manque d'opportunités économiques, l'omniprésence de normes sociales biaisées et de stéréotypes liés au genre. Selon les données les plus récentes, on estime à 3,7 milliards le nombre de femmes et de filles vivant actuellement dans des pays où des lois discriminatoires sont en vigueur ou qui manquent

¹ ONU Femmes et DESA, *Gros plan sur l'égalité des sexes 2023* (US, 2023): bit.ly/gender-snapshot-2023.

² Ibid.

de protections essentielles³. Les effets sont visibles dans l'accès inégal des femmes à la terre et aux biens, au financement et aux processus décisionnels. En conséquence, en 2022, moins de 61 % des femmes âgées de 25 à 54 ans exerçaient une activité professionnelle, contre 91 % des hommes⁴.

De telles expériences de pauvreté et d'exclusion socio-économique liées au genre se recoupent avec la race, l'origine ethnique, le statut migratoire, l'âge, le handicap, la religion, la situation géographique, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et se traduisent par des formes de discrimination et d'inégalité qui peuvent varier dans le temps et d'un endroit à l'autre.

En outre, la pauvreté des femmes s'intensifie dans le contexte de crises multiples. Les chocs mondiaux qui ont suivi la pandémie de COVID-19 ont mis en lumière l'économie des soins et placé au centre du débat le coût invisible du travail de soins non rémunéré, principalement assumé par les femmes. Des études ont révélé que les femmes effectuent en moyenne 2,8 heures de plus de soins non rémunérés et de travail domestique par jour⁵, ce qui les pousse à vivre dans la pauvreté, non seulement en termes de revenus, mais aussi de disponibilité de temps. Cette preuve cruciale montre que les femmes ne sont pas tacitement "laissées de côté", mais plutôt délibérément "poussées de côté" dans la pauvreté par les inégalités structurelles présentes dans l'économie et la société.

Pour atteindre l'objectif de zéro pauvreté d'ici 2030, les progrès en matière d'éradication de la pauvreté doivent être 26 fois plus rapides⁶. Dans ce contexte, les parlements ont un rôle crucial à jouer pour combattre la pauvreté tout en tenant compte de la nature sexospécifique des inégalités. Il s'agirait notamment d'utiliser une budgétisation sensible au genre, de promouvoir l'élaboration de politiques efficaces en faveur des personnes démunies et de soutenir la conception de services aidant les femmes vivant dans la pauvreté grâce à des investissements dans les infrastructures sociales et à des réformes fiscales visant à garantir une redistribution plus inclusive des ressources et de la croissance.

Les parlements sont également des institutions essentielles lorsqu'il s'agit de changer les paradigmes et d'assurer efficacement le leadership des femmes, notamment des femmes vivant dans la pauvreté et des femmes rurales et autochtones, à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Les parlements sont appelés à promouvoir un débat public éclairé et à adopter des politiques qui permettent de mettre en place des économies inclusives, équitables du point de vue du genre et qui garantissent que personne n'est laissé de côté. À cet égard, les parlements doivent veiller à ce que les politiques réglementent les structures sensibles au genre et inclusives qui représentent la société de manière égale dans toute sa diversité.

Objectif

La réunion parlementaire, intitulée *Des parlements sensibles au genre : faire progresser l'égalité des sexes pour mettre fin à la pauvreté*, sera l'occasion d'introduire une perspective parlementaire dans les discussions de la 68^e session de la Commission de la condition de la femme en mettant en lumière le rôle des parlementaires dans la formulation de lois et de politiques qui s'attaquent spécifiquement à la pauvreté et qui permettent de s'assurer que les financements publics favorisent l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Des parlementaires du monde entier feront part de leurs observations et de leurs pratiques dans les domaines de la lutte contre la pauvreté grâce à une budgétisation et une fiscalité tenant compte des questions de genre, de l'accès des femmes au crédit et aux ressources, ainsi que d'interventions ciblées permettant la création d'économies vertes et solidaires. Il s'agira également d'insister sur l'impératif de disposer de parlements sensibles au genre et de partager les bonnes pratiques pour favoriser des environnements législatifs qui abordent et corrigent de manière résolue les disparités entre les hommes et les femmes.

³ Jeni Klugman et Beatrice Duncan, *Shaping the law for women and girls: Experiences and lessons from UN Women's interventions (2015-2020)* (ONU Femmes, US 2022): www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/04/shaping-the-law-for-women-and-girls#:~:text=The%20most%20recent%20data%20available,and%20laws%2C%20yet%20gaps%20remain.

⁴ ONU Femmes et DESA, *Gros plan sur l'égalité des sexes 2023* (US, 2023): bit.ly/gender-snapshot-2023.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

Date et heure

La réunion parlementaire se tiendra en présentiel dans les locaux du Siège des Nations Unies, dans la salle du Conseil économique et social, le mardi 12 mars 2024.

L'interprétation sera disponible en anglais, arabe, coréen, espagnol, français et italien.

La réunion parlementaire sera retransmise sur la Web TV de l'ONU et sera accessible sur les pages suivantes : webtv.un.org/en/asset/k1q/k1qb4g1nej (séance du matin)
webtv.un.org/en/asset/k11/k11kczrx20 (séance de l'après-midi)

Programme

Présidente : Mme Véronique Riotton, parlementaire (France), membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP

Modération : Mme Susan Markham, partenaire et Co-fondatrice de Smash Strategies

9 h 45-10 h Arrivée des délégués

10 h-10 h 15 Allocutions d'ouverture

- Observations liminaires par la Présidente de la réunion parlementaire
- Observations liminaires par Dr Tulia Ackson, Présidente de l'UIP
- Observations liminaires par Mme Sarah Hendriks, Directrice, Division des programmes, des politiques et des affaires intergouvernementales, ONU Femmes

10 h 15-12 h Séance 1 : Donner la priorité à la réduction de la pauvreté pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes

Cette séance examinera la manière dont les parlements peuvent conduire le changement et redynamiser l'élaboration des politiques pour répondre aux besoins des femmes et des filles vivant dans la pauvreté, et veiller à ce que la législation et les politiques dans les secteurs de l'économie et de la finance soient équitables et inclusives, et ne maintiennent pas, ne perpétuent pas et n'exacerbent pas la pauvreté. Les participants examineront les causes profondes de la pauvreté des femmes, telles que les normes et les pratiques discriminatoires.

Après les exposés introductifs, un débat animé par un modérateur invitera les participants à discuter des axes de réflexion suivants :

- Quelles sont les bonnes pratiques permettant de faire reculer les lois discriminatoires et de remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes qui sont à l'origine de la pauvreté ?
- Quelles lois et politiques les parlements doivent-ils privilégier pour réduire la pauvreté ? Comment les commissions ou groupes parlementaires peuvent-ils soutenir ces efforts ?
- Quelles sont les bonnes pratiques en matière d'utilisation des systèmes fiscaux pour contribuer à l'élimination des inégalités ?
- Quelles mesures peuvent être introduites pour encourager les partenariats entre le secteur public et le secteur privé qui permettent de mettre en place des approches plus durables pour l'accès des femmes au financement et au crédit ?

Intervenants

- Mme Clara Mattei, Professeure associée d'économie, New School for Social Research
- Mme Mona Sinha, Directrice exécutive mondiale de Equality Now
- Mme Rebecca Riddell, Responsable politique, Justice économique et raciale, Oxfam America
- M. Georgios Stamatis, parlementaire (Grèce)
- Mme Julie LaShell Adderley, Présidente du Sénat (Bahamas)

12 h-13 h Volet spécial – Des budgets tenant compte des questions de genre : un outil pour réduire la pauvreté

Cette séance offrira aux parlementaires une plateforme pour partager des informations, des pratiques et des enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre d'une budgétisation sensible au

genre dans leurs pays respectifs. Les parlementaires pourront faire une série d'interventions de trois minutes, suivies d'une séance de questions-réponses entre les participants.

Intervenants

- Mme Patty Hajdu, Ministre des services aux autochtones et Ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (Canada)
- Mme Flavia Kabahenda Rwabuhoro, Présidente de la Commission du genre, du travail et du développement social (Ouganda)
- Mme Céline Calvez, parlementaire (France), rapporteure de la mission sur le budgets genrés
- Mme Teresa da Silva Neto, parlementaire (Angola), Présidente du Groupe des femmes parlementaires
- Mme Khadouj Slassi, parlementaire (Maroc)

13 h-15 h

Pause déjeuner

15 h-16 h 30

Séance 2 : Des institutions sensibles au genre pour briser le cycle de la pauvreté

Cette séance examinera la manière dont les parlements peuvent s'attaquer à la pauvreté des femmes en plaçant la question de l'égalité des sexes au centre de leur composition et de leurs structures organisationnelles et fonctionnelles. La séance servira également à identifier les moyens de garantir une prise de décision inclusive afin de donner la priorité aux besoins et aux intérêts de chacun et de ne laisser personne de côté. Après la présentation du guide UIP/ONU Femmes intitulé [Élaboration de lois sensibles au genre](#), l'accent sera mis sur les besoins que peuvent avoir les institutions parlementaires pour être en mesure d'élaborer une législation et des politiques tenant davantage compte de la dimension de genre.

Après les exposés introductifs, un débat animé par un modérateur invitera les participants à discuter des axes de réflexion suivants :

- Comment les parlements peuvent-ils développer un cadre politique, un mandat et des mécanismes sensibles au genre pour faire progresser l'élaboration de politiques tenant compte de l'égalité des sexes au sein des parlements ?
- S'étant engagés à placer les populations vulnérables au centre des fonctions parlementaires de législation, de contrôle, d'allocation des ressources et de représentation, quelles mesures concrètes les parlements peuvent-ils prendre pour s'assurer que les perspectives et les expériences des groupes de femmes et de filles sous-représentés, y compris les femmes et filles démunies, rurales et autochtones, sont activement intégrées dans ces fonctions ?
- Quelles sont les capacités et les ressources qui manquent aux parlements pour être en mesure d'élaborer une législation et des politiques plus respectueuses de l'égalité des sexes ?
- Comment les parlements peuvent-ils établir des partenariats avec des organisations extérieures, y compris la société civile et les associations locales, afin d'améliorer leur efficacité dans la lutte contre les inégalités entre les sexes et la pauvreté ?

Présentation

- Mme Beatrice Duncan, Conseillère politique, ONU Femmes

Intervenants

- Mme Nicole Ameline, membre du Comité CEDEF
- Mme Priskila Arulpragasam, Co-responsable de Delete Nothing
- Mme Zainab Gimba, parlementaire (Nigéria), Présidente du Réseau des femmes parlementaires du Commonwealth
- Mme Daniella Cicardini Milla, Deuxième Vice-Présidente de la Chambre des députés (Chili)

16 h 30-17 h Conclusion et observations finales